



AIACE

Association Internationale des Anciens de l'Union Européenne

Plus de 12.500 adhérents – ouverte aux anciens de toutes les institutions et tous les organes

Le Secrétaire général

91/2020



INFO-SECTIONS n°11 – 2^{ème} semestre 2019 et année 2020

Newsletter du Bureau international à l'attention des membres de l'Association

La présente publication a pour but d'être un lien entre les activités de la structure internationale de notre Association et nos quelque 12.500 membres. Elle fournit quelques brèves informations sur l'activité du Bureau international et est transmise aux sections afin que celles-ci puissent diffuser cette lettre d'information à leurs membres. Ce 11^{ème} numéro couvre la période de juillet 2019 à décembre 2020.

Annulation des Assises et de l'Assemblée générale

L'évolution préoccupante de la situation sanitaire en Europe cet automne a amené le Conseil d'administration à annuler les Assises 2021 vu que les vaccins ne seront probablement pas disponibles à temps et en nombre suffisant pour permettre les voyages en mai 2021. Les Assises à Loutraki auront donc lieu en principe en 2022. Entretemps, le Bureau étudie la possibilité de tenir une Assemblée générale virtuelle en mai ou juin 2021.

Annulation des réunions statutaires

En raison de la situation sanitaire, toutes les réunions statutaires ont été annulées et remplacées en tant que besoin par des visioconférences, ce qui ne facilite pas toujours les discussions.

Réunions du Bureau et du Conseil d'administration

Vu l'impossibilité de voyager dans des conditions acceptables, toutes les réunions du Bureau et du Conseil d'administration se tiennent en visioconférence jusqu'à plus ample informé. En tant que besoin des procédures écrites permettent de prendre des décisions entre les réunions du Conseil d'administration. Les élections à la présidence et vice-présidence auront lieu par voie électronique lors de la réunion de mars 2021.

Crédits sociaux

Vu que le budget a produit des excédents considérables en raison de l'annulation des réunions présentielles et de l'Assemblée générale, il a été décidé de mettre 57.000€ à la disposition des sections qui ont encouru ou prévoient des dépenses supplémentaires en raison de la pandémie.

15 Sections : Belgique/België – Danmark - Deutschland – Éire/Irland - España - France – Ελλάς/Grèce - Italia – Luxembourg -
Nederland – Österreich – Portugal – Suomi/Finland – Sverige - United Kingdom

Adresse administrative : Commission européenne, N 105 00/036, B-1049 Bruxelles, Belgique

Téléphone : ligne directe (+32-2)295.29.60 standard (+32-2) 299.11.11

Adresse électronique : aiace-int@ec.europa.eu Site Web: www.aiace-europa.eu

N° d'entreprise : 0408999411

Fonction publique européenne / consultation de la DG HR

La DG HR a lancé une vaste opération de consultation du personnel à propos de la future stratégie en matière de ressources humaines. L'AIACE y a été explicitement associée, ce qui est une première à saluer. La contribution de l'AIACE a été élaborée par un petit groupe ad hoc autour du Président, coordonnée par Dominique Deshayes, et envoyée à la directrice générale de la DG HR. Le texte est disponible sur le site de l'AIACE.

Révision des DGE

Les travaux du groupe de travail du CGAM progressent extrêmement lentement. Peu de progrès ont été enregistrés jusqu'ici. Affaire à suivre ...

Coefficients d'égalité

Les travaux du groupe de travail du CGAM se sont déroulés dans de mauvaises conditions. Les propositions du PMO se sont souvent heurtées à des objections de la part de l'AIACE (les pensionnés dans les différents États membres sont les principaux bénéficiaires), car elles auraient augmenté considérablement la part à charge des affiliés dans toute une série de cas et de situations. Finalement le CGAM a adopté les propositions après quelques aménagements, mais sans satisfaire à l'ensemble de nos revendications. Le Collège des Chefs d'administration a finalement rejeté la proposition du CGAM et a demandé que les objections de l'AIACE soient étudiées et prises en compte d'ici à leur prochaine réunion en mars 2021.

Mesures restrictives dans le cadre du RCAM

Pendant la période de confinement, nous avons constaté un nombre anormalement élevé de réclamations sur des remboursements ou des prises en charge, qui semblent montrer une tendance à demander des documents qui ne sont pas requis par les DGE ou à chicaner sur des demandes de remboursement. Le PMO dément toute tentative de resserrement ; nous sommes en train de rassembler les cas qui nous ont été signalés. Heureusement, dans la plupart des cas, une solution a pu être trouvée après intervention de notre part.

Don Covid-19

En raison des conséquences dramatiques de la pandémie dans certaines régions d'Europe, un groupe de fonctionnaires et agents, qui s'étaient déjà organisés sur la problématique du climat (eustaff4climate.info), ont décidé de créer un fonds de secours, appelé EU staff COVID-19 Solidarity Response Fund, qui est géré au sein de la Fondation Roi Baudouin ; le comité de gestion est présidé par David O'Sullivan, ancien Secrétaire général de la Commission. Il est alimenté essentiellement par les contributions individuelles du personnel des institutions (mensuelles ou uniques) ; l'AIACE a décidé de fournir une contribution unique symbolique de 25.000€ (pris sur les réserves) afin de marquer le soutien des pensionnés aux actions de ce fonds. Toutes les informations se trouvent sur le site <https://eustaff4climate.info/eustaff-covid-19-solidarity-response-fund/>.

Yammer to Teams

Microsoft ayant décidé de ne plus assurer le support de Yammer, nous avons été contraints (mis devant un fait accompli) d'accepter un autre réseau social, à savoir Teams. La préparation de la transition a été compliquée et complexe, surtout en raison des délais très (trop) serrés. Après quelques maladies de jeunesse, la transition semble se passer sans trop de heurts, les problèmes étant résolus les uns après les autres. Yammer ne sera plus accessible après le 20 décembre. A partir de janvier, tous les pensionnés seront invités à rejoindre Teams After EC s'ils le souhaitent.

Séminaires / vidéo

Les séminaires de préparation à la retraite ayant été annulés du jour au lendemain, il a fallu en toute hâte préparer une vidéo de présentation de l'AIACE avec les moyens du bord (certes limitée à 20 minutes). Cette dernière est en cours de remplacement par un projet plus professionnel qui pourra également apparaître sur le site de l'AIACE. En plus, des séances interactives de questions et réponses ont été mises en place par la DG HR.

Brexit

Quelle que soit l'issue des négociations sur un accord commercial, l'accord de retrait reste en vigueur, qui règle e.a. la fiscalité (double-imposition). Mais il restera des problèmes à régler, tels que la carte européenne d'assurance, les soins en urgence sur le continent pour les conjoints en complémentarité, le roaming, etc .

Dépistage

De nouveaux programmes de dépistage ont été déployés, dont certains spécifiquement pour les pensionnés. Ils sont plus ambitieux que les précédents. Les négociations avec les centres agréés avancent difficilement et lentement. Actuellement seuls la Belgique, l'Espagne, la France (très limité actuellement), la Grèce, le Portugal et l'Italie (mais pas tout le pays). Les discussions avec d'autres centres et des centres dans d'autres pays ont été suspendues pendant le confinement et devraient reprendre en 2021. En attendant, il est possible de faire les examens de dépistage par la filière libre (à savoir, faire effectuer les examens soi-même et se faire rembourser après), ce qui est toujours possible de toute façon, mais avec des plafonds (qui ont été publiés).

Assurances

Un certain nombre d'affiliés à HospiSafe, distribué par Afiliatys, n'ont pas voulu accepter le changement d'assureur pour le contrat HospiSafe, ni la suppression du recours au courtier Cigna pour cette assurance. Beaucoup ont choisi de rester chez Cigna, qui est également notre assureur. Le transfert a été possible sans formalités et reste possible jusqu'au 31 décembre 2020. L'AIACE a lancé avec Cigna une assurance assistance voyage, qui prévoit des couvertures plus étendues que les assurances traditionnelles et offre plusieurs options.

Toutes les informations se trouvent sur le site de l'AIACE <https://aiace-europa.eu/assurances>

Affaire T-315/19

L'art. 20 des Statuts prévoit que si un mariage a lieu après la retraite, le conjoint survivant ne pourra toucher de retraite qu'après un délai de 5 ans, contrairement aux actifs (1 an). Dans le cas présent, la décès du fonctionnaire retraité a en effet eu lieu avant l'échéance des 5 ans. L'AIACE est intervenue dans cette affaire devant le Tribunal. A notre grande surprise, le Tribunal a jugé que cette disposition est discriminatoire et source d'inégalité ; à ce titre cette disposition du Statut n'est pas applicable. Cet arrêt sur la non-applicabilité d'une disposition du Statut semble être une première. Des cas similaires devront être réexaminés.

Dixième anniversaire de l'accord de coopération et de partenariat avec la Commission

Cet anniversaire a été célébré par une déclaration conjointe AIACE/Commission, signée par le Président de la Commission, J.-Cl. Juncker, et le Président de l'AIACE, J. Díaz Pardo.

Jean-Claude Juncker Président d'honneur

Jean-Claude Juncker a été nommé Président d'honneur de l'AIACE

Subvention

La Commission a décidé, à notre demande, d'augmenter la subvention annuelle qu'elle nous verse pour les actions sociales, qui passe de 100.000€ (inchangée depuis des années) à 120.000€. Toutes les autres institutions ont suivi ce bon exemple et adapté leur subvention.

Didier HESPEL

Secrétaire général